



Les Cordeliers
1, rue Aspirant Jan
05105 BRIANÇON cedex
Tél. 04 92 21 35 97
Fax 04 92 20 38 90
accueil@ccbrianconnais.fr
www.ccbrianconnais.fr

DELIBERATION

N° 2012-41 du 10 avril 2012

OBJET : Motion pour la défense du Centre Hospitalier de Briançon.

Rapporteur : M. Gérard FROMM

Le 10 avril 2012 à 18 heures 30, le Conseil Communautaire s'est réuni en séance ordinaire, suite à la convocation du 4 avril 2012 en la salle du Conseil les Cordeliers, sous la présidence de M. Alain FARDELLA

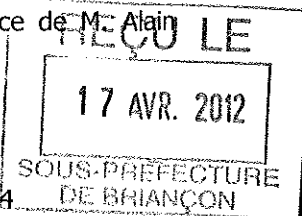
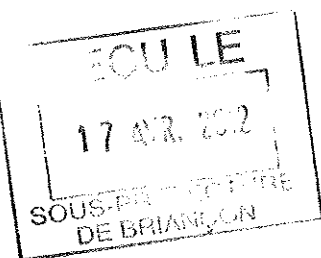
Nombre de conseillers en exercice : 37

Présents : 31 jusqu' à la délibération n° 2012-33
29 à partir de la délibération n° 2012-34
28 à partir de la délibération n° 2012-49

Nombre de pouvoirs : 2 jusqu'à la délibération 2012-33
4 à partir de la délibération n° 2012-34
5 à partir de la délibération n° 2012-49

Nombre de votes : 33

Mme Aurélie POYAU est nommée secrétaire de séance.



Etaient présents : M. Gérard FROMM, M. Yvon AIGUIER, Mme Claude JIMENEZ (représentant Mme Marie Hélène PONSART) M. Maurice DUFOUR, M. Mohamed DJEFFAL, Mme Aurélie POYAU, M. Eric PEYTHIEU, Mme Nicole GUERIN, Mme Catherine VALDENNAIRE, M. Philippe SEZANNE (jusqu'à la délibération n° 2012-33) M. Thierry DUCURTIL (jusqu'à la délibération n° 2012-33), M. Jean-Pierre SEVREZ (jusqu'à la délibération n° 2012-48), M. Alain FARDELLA, M. Philippe MICHELON, Mme Christine VALLA (représentant Mme Claudine FINE), M. Pierre BOUVIER, M. Claude PLEINDOUX (représentant M. Roger GUGLIEMETTI) M. Edmond CADET, M. Marc FORNESI, M. Henry Pierre ROUX (représentant M. Georges POUCHOT ROUGE BLANC), M. Jacques DEYME, M. Pierre LEROY, Mme Estelle ARNAUD, M. Roger PERINET (représentant M. Henry RAOUX), M. Philippe STOCKLI, M. René SIESTRUNCK, M. Alain BLOCH TREFOUSSE, M. Xavier CRET, Mme Nicole MATHONNET, Mme Laurence FINE, M. Sébastien FINE (représentant M. Christian BREMOND)

Avaient donné pouvoir : M. Guy HERMITTE à M. Marc FORNESI
Mme Brigitte BOREL à Mme Laurence FINE
M. Philippe SEZANNE à Mme Nicole MATHONNET à partir de la délibération n° 2012-34.
M. Thierry DUCURTIL à M. Xavier CRET à partir de la délibération n° 2012-34.
M. Jean Pierre SEVREZ à M. Alain FARDELLA à partir de la délibération n° 2012-49

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

Rappelant que par arrêté n° 2012DG/01/08 du 30 janvier 2012 relatif au Schéma Régional d'Organisation des Soins – Projet Régional de Santé (SROS – PRS PACA), Monsieur le *Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Provence-Alpes-Côte d'Azur* prévoit pour 2014 une « réorganisation sur Gap de l'activité des réanimations de Gap et Briançon... »,

Considérant qu'il s'agit, en clair, de supprimer le service de réanimation de Briançon,

Considérant qu'une telle décision s'appuie sur une erreur d'appréciation sur les temps de transport entre Gap et Briançon, et sur une méconnaissance des conditions climatiques hivernales qui empêche régulièrement tout déplacement hélicoporté, et qu'elle mettrait directement en danger la vie des administrés et des nombreux non résidents,

Considérant que l'accroissement de population que connaît le Nord du Département des Hautes Alpes de manière saisonnière, portant à plus de 100 000 hb le bassin de population concerné, n'est pas pris en compte dans cette décision,

Considérant que cette décision aurait pour effet de porter atteinte au principe d'égalité d'accès aux soins, principe fondamental de notre droit figurant au préambule de notre Constitution,

Considérant que cette décision ne prend pas en compte l'article 8 de la loi du 9 janvier 1985 dite Loi Montagne, qui a posé clairement le principe juridique de la possibilité de l'adaptation des règles générales au contexte particulier des zones de montagne,

Considérant que la situation budgétaire du Centre Hospitalier de Briançon est particulièrement délicate depuis de nombreuses années, qu'un plan de sauvegarde a été mis en place pour 2011 2014, dans lequel le Centre Hospitalier des Escartons est placé au cœur de l'« *axe de développement la coopération transfrontalière avec l'Italie pour redresser la situation financière du Centre Hospitalier de Briançon* » par une augmentation significative de la patientèle italienne, et qu'en conséquence la fermeture du Service Réanimation de Briançon risque de faire échouer ce plan de retour à l'équilibre et par là risque de mettre en péril le fonctionnement même du Centre Hospitalier,

Le Conseil Communautaire demande le retrait des dispositions prévoyant la suppression du Service de Réanimation du Centre Hospitalier de Briançon dans le Projet Régional de Santé de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Ainsi fait et délibéré les : jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme

Le Président,



Alain FARDELLA.



Date dépôt S.P. : **16 AVR. 2012**

Date affichage : **17 AVR. 2012**